

ACCORD DE GROUPE RELATIF AU COORDONNATEUR SYNDICAL DE GROUPE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Société OGF Services Funéraires et les sociétés de l'UES OGF CREMATORIUM, définie par l'accord du 19 décembre 2025, représentées par Madame Valérie LEROUX, Directrice des Ressources Humaines Groupe, dénommées ci-après « le Groupe OGF »,

d'une part,

ET : Les organisations syndicales représentatives de salariés :

Le syndicat CFDT représenté par en sa qualité de Coordonnateur syndical de Groupe ;

Le syndicat CFE-CGC représenté par en sa qualité de Coordonnateur syndical de Groupe ;

Le syndicat CGT représenté par en sa qualité de Coordonnateur syndical de Groupe ;

Le syndicat FO représenté par en sa qualité de Coordonnateur syndical de Groupe ;

Le syndicat SECI représenté par en sa qualité de Coordonnateur syndical de Groupe ;

Tous les Coordonnateurs syndicaux de Groupe précités ont été dûment habilités à négocier et à signer le présent accord

d'autre part,

PREAMBULE :

La nouvelle organisation juridique du Groupe OGF mise en œuvre à compter du 1^{er} novembre 2025 emporte une redéfinition de la représentation du personnel existante précédemment.

Aussi, la Direction du Groupe OGF a engagé des discussions avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe afin de définir un cadre permettant d'organiser le dialogue social au niveau du Groupe.

Les parties au présent accord ont également souhaité définir les conditions de la coordination du dialogue social au sein des entités du Groupe OGF.

Après discussion, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Champ d'application :

Le présent accord est un accord de Groupe au sens de l'article L2232-30 du code du travail. Il s'applique à toutes les sociétés constituant le Groupe au sein du présent accord et définies en annexe 1.

L'intégration d'une nouvelle société dans le périmètre du présent accord fera l'objet d'une discussion entre la Direction et les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe et donnera lieu à la conclusion d'un avenant. En revanche, si l'une des sociétés intégrée au périmètre du présent accord n'appartenait plus au Groupe OGF, celle-ci sortira automatiquement du périmètre du présent accord.

Article 2 : Capacité à désigner :

Les Organisations Syndicales habilitées à négocier et conclure des accords de Groupe, sont des Organisations Syndicales représentatives au niveau du Groupe tel que défini en annexe I.

Sont représentatives au niveau du Groupe les Organisations Syndicales qui ont fait la preuve de leur représentativité au niveau du périmètre du présent accord.

A date, sont représentatifs au niveau du périmètre du présent accord les Organisations Syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, FO et SECI.

Article 3 : Modalités de Désignation :

Il revient à chaque Organisation Syndicale représentative au niveau du groupe de désigner, parmi les délégués syndicaux des entreprises entrant dans le champs d'application du présent accord exerçant un temps plein syndical, 2 coordonnateurs syndicaux habilités au niveau du Groupe, appelés Délégué Syndical Coordonnateur. Lorsque l'Organisation Syndicale ne compte qu'un seul Délégué Syndical à temps plein, le deuxième coordonnateur peut être désigné parmi les Délégués Syndicaux de son Organisation Syndicale.

Cette désignation se fera par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en main propre à la Direction des Ressources Humaines ou par mail.

Article 4 : Terme du rôle de Coordonnateur :

L'organisation syndicale qui a procédé à cette désignation peut, à tout moment, choisir de procéder à la désignation d'autres Délégués Syndicaux Coordonnateurs, en remplacement de ceux précédemment désignés. Ce remplacement sera opéré dans les conditions prévues ci-dessus.

La perte du mandat de délégué syndical au sein d'une des sociétés du groupe emporte de plein droit, sans notification spécifique, et à compter de la même date, la perte de la fonction de coordonnateur syndical habilité au niveau du Groupe.

Article 5 : Prérogatives :

Les Délégués Syndicaux Coordonnateurs ainsi désignés sont les interlocuteurs privilégiés de la Direction du Groupe pour l'organisation syndicale dont ils sont issus. Les Délégués Syndicaux Coordonnateurs ont ainsi pour mission de représenter leur organisation syndicale lors des discussions et échanges informels avec la Direction du Groupe.

Ils ne se substituent pas aux Délégués Syndicaux d'entreprise, qui restent seuls compétents pour négocier et conclure des conventions et accords collectifs au niveau de l'entreprise à laquelle ils appartiennent. De ce fait, ils ne participent pas aux négociations des entreprises dont ils ne sont pas salariés, ni aux réunions des instances représentatives du personnel.

En revanche, et conformément aux dispositions des articles L2232-30 du code du travail et suivants, ils peuvent être amenés à conclure, au nom et pour le compte de leurs organisations syndicales, des accords de Groupe. A ce titre, ils sont responsables de la nomination des délégations pour chaque négociation de groupe.

Les Délégués Syndicaux Coordonnateurs ont également pour rôle d'assurer une cohérence et de coordonner l'activité syndicale sur l'ensemble du Groupe.

Dans ce cadre, les Délégués Syndicaux Coordonnateurs peuvent se rendre dans les entreprises incluses dans le périmètre du présent accord pour rencontrer les représentants du personnel et/ou les salariés, à la condition que ces échanges n'apportent pas de gêne importante à l'accomplissement du travail des salariés.

Les Délégués Syndicaux Coordonnateurs disposent des moyens dont ils bénéficient au titre de leur mandat de Délégué Syndical.

Article 6 : Accompagnement de la redéfinition du pacte social:

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation juridique du Groupe (« projet CFO »), effective au 1er novembre 2025, tous les accords d'entreprise et de Groupe ont été mis en cause, en application des articles L 2261-14 du code du travail et suivant.

Ces accords doivent donc être renégociés dans un délai de 15 mois à compter du 1er novembre 2025.

Afin d'accompagner ces différentes négociations, les parties conviennent d'attribuer, durant cette période de négociation, soit jusqu'au 31 janvier 2027, à chaque binôme de Délégué Syndical Coordonnateur un crédit d'heures mensuel de 10 heures par mois, mutualisable entre chaque membre du binôme.

Article 7 : Durée de l'accord et Révision

Les dispositions du présent accord, conclu pour une durée déterminée de 2 ans, entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026. Le présent accord prendra fin au 31 décembre 2027.

Le présent accord pourra faire l'objet d'une demande de révision de la part des parties signataires, conformément aux dispositions prévues par le Code du travail.

La demande de révision peut intervenir à tout moment, à l'initiative de l'une des parties signataires. Elle doit être notifiée, par lettre recommandée avec avis de réception, aux autres signataires.

L'ensemble des partenaires sociaux se réunira alors dans un délai d'un mois à compter de la réception de cette demande afin d'envisager la conclusion d'un avenant de révision.

L'avenant se substituera alors de plein droit aux dispositions du présent accord.

Article 8 : Notification, Dépôt et Publicité

Le présent accord fera l'objet d'un dépôt sur la plateforme de télé procédure du Ministère du Travail et sera déposé au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Nanterre.

Le présent accord sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Fait à Courbevoie, le 13 février 2026, en 6 exemplaires.

Pour la Direction

Signé par Valérie LEROUX
Le 16 févr. 2026

Signed with doc_Bvvl
Universign tx_DW1MqXVkkWq3

Pour la Fédération INTERCO
CFDT

Signé par Pascaline Bringard
Le 14 févr. 2026

Signed with doc_Bvvl
Universign tx_DW1MqXVkkWq3

Pour la Confédération Française
de L'Encadrement C.G.C CFE/CGC

Signé par Xavier BRIOT
Le 13 févr. 2026

Signed with doc_Bvvl
Universign tx_DW1MqXVkkWq3

Pour le Syndicat National de
Thanatologie
CGT

Signé par Truffet
Le 13 févr. 2026

Signed with doc_Bvvl
Universign tx_DW1MqXVkkWq3

Pour Force Ouvrière –
Syndicats des services publics
de Santé et des Services Funéraires
FO

Signé par Grenier Bruno FO OGF
Le 14 févr. 2026

Signed with doc_Bvvl
Universign tx_DW1MqXVkkWq3

Pour le SECI

Signé par TENAUD CHRISTOPHE
Le 13 févr. 2026

Signed with doc_Bvvl
Universign tx_DW1MqXVkkWq3

ANNEXE 1

OGF SERVICES FUNERAIRES

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 828 160 069

OGF CREMATORIUMS

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 948 623 129.

SG. CREMATORIUM DE LAVAL AGGLOMERATION

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 825 306 244.

CREMATORIUM DE L'AGGLOMERATION NANTAISE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 518 538 087.

COMPLEXE FUNERAIRE DU HAVRE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé rue Maryse Bastié 76620 Le Havre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro 518 538 384.

SOCIETE DU CREMATORIUM DE SAINT GEORGES DE DIDONNE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 825 306 277.

SOCIETE DES CREMATORIUMS

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 984 816 801.

CREMATORIUM D'OYONNAX

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 933 100 927.

SOCIETE DU CREMATORIUM DU LAURAGAIS

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 834 832 164.

SOCIETE DU CREMATORIUM DU GRAND NANCY

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 852 948 900.

ODYSSIS CREMATORIUM DE DIJON METROPOLE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé 100 rue Pierre de Coubertin 21000 Dijon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Dijon sous le numéro 892 261 769.

CREMATORIUM VALENCIENNES METROPOLE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 110 rue Jean Jaurès 59192 Beuvrages, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Valenciennes sous le numéro 801 202 532.

SOCIETE DU CREMATORIUM DE PAU

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 2 rue Pierre Brossolette 64000 Pau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Pau sous le numéro 907 562 664.

CREMATORIUM DE NOGENT

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 907 721 500.

CREMATORIUM DE BAILLEUL

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 910 027 721.

SOCIETE DU CREMATORIUM DU GRAND CALAIS

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 590 rue François Jacob 62100 CALAIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Boulogne-Sur-Mer sous le numéro 852 925 684.

CREMATORIUM DE BLYES

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 911 790 574.

SOCIETE DU CREMATORIUM DU SEGRE-EN-ANJOU BLEU

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 16 rue du Grand Beauvais 49500 Segré-en-Anjou Bleu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Angers sous le numéro 911 864 296.

CREMATORIUM DE MONTFORT-SUR-MEU

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 911 789 972.

CREMATORIUM DE MINIHY-TREGUIER

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 909 940 637.

CREMATORIUM DE CLERMONT METROPOLE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 451 226 518.

SOCIETE DU CREMATORIUM DU VAL D'AMBOISE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 892 315 466.

SOCIETE DU CREMATORIUM DE GIEN

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 892 316 597.

CREMATORIUM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 920 007 135.

CREMATORIUM DE GAP ET DES ALPES DU SUD

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 920 007 200.

CREMATORIUM DE PLOERMEL COMMUNAUTE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général

Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 911 717 809.

CREMATORIUM DE NANTERRE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est Rue du Calvaire 92000 Nanterre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 920 007 382.

CREMATORIUM DE BASTIA

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 948 635 842.

CREMATORIUM DE SAINT JUNIEN

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 948 675 202.

CREMATORIUM DE BOULOC

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 984 121 012.

SOCIETE DU CREMATORIUM D'ALLAIRE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 1 rue Ampère 56350 Allaire, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Vannes sous le numéro 892 302 365.

CREMATORIUM DU VELAY

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 981 898 224.

SOCIETE DU CREMATORIUM ET DE LA MAISON FUNERAIRE DE DIGNE-LES-BAINS

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 981 883 135.

CENTRE FUNERAIRE AGGLOMERATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 981 903 321.

CREMATORIUM D'ARCUEIL

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 8 rue du Ricardo 94110 ARCUEIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Créteil sous le numéro 984 808 998.

CREMATORIUM DE PAUILLAC

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 920 007 325.

CREMATORIUM DE COUTRAS

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 2 rue des Pins 33230 COUTRAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Libourne sous le numéro 940 519 002.

CREMATORIUM DE DENAIN

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 940 202 096.

CREMATORIUM DU GRAND SENONAI

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 938 600 566.

CREMATORIUM D'ANNONAY

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 934 084 047.

CREMATORIUM DE CHATEAUROUX

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 931 936 827.

CREMATORIUM DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 06 rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Nanterre sous le numéro 992 188 540.

CREMATORIUM DU GRAND REIMS

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au 40 avenue Maurice

Plonger on 51100 REIMS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Reims sous le numéro 992 162 461.

CREMATORIUM D'ALBERTVILLE

Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé au Chemin du Chiriac 73200 ALBERTVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Chambéry sous le numéro 942 711 342.